

DECLARATION DU SNU

Cf. notre déclaration en pièce jointe sur le rattachement provisoire au référentiel métier et l'accès à Sirhus bloqué → le SNU ne peut s'empêcher d'y voir une réponse de la DG à notre action nationale de contestation du rattachement provisoire.

Cependant, rétropédalage de la DG hier soir suite à la réaction immédiate du SNU puisque tous-tes les agents-es de droit public ont reçu un message du DGARH (mazette, l'heure était grave !) les informant que « *cette procédure semblant poser difficulté, nous proposons de la simplifier en faisant apparaître l'information concernant l'aspect provisoire de ce rattachement en fond d'écran sur les différents écrans de Sirhus* » → eh oui, la DG n'avait pas perçu que cette « *difficulté* » aurait été retoquée en référé auprès du TA !

RESULTATS DE LA CPLU

Pour rappel : la CPLU a notamment pour compétences d'étudier les candidatures des agents-es uniquement de droit public, de niveau I à IVA.

Informations

Déménagement de l'agence d'Orléans Sud : Didier Lalot et Marion Pitois sont concernés et conservent le bénéfice de la prime QPV.

Déménagement de l'agence de Vierzon : Christine Goncalves est concernée.

Mouvements

Pas de candidatures de droit public sur le mouvement, hormis une candidature irrecevable (collègue de niveau III postulant sur un poste de niveau IVA).